

En 1735, il alla en Italie et laissa ses effets, malles, cantines, etc., aux magasins du régiment. J'ignore par suite de quelle nécessité on fut obligé de vider ces magasins, mais ce qui est constaté, c'est que tout fut transporté chez les Picpus qui rendirent les effets à mesure des réclamations.

Les Franciscains ont reçu des pensionnaires dans leur couvent. Le 31 janvier 1765, Georges David, ouvrier en soie de Lyon, est reçu « comme pensionnaire donné, moyennant trois cents livres de pension annuelle et viagère et tout ce qui se trouvera lui appartenir à son décès, au moyen de quoi les religieux s'engagent à le traiter comme un des leurs tant en santé qu'en maladie, sauf le linge et le vêtement. »

Quelque temps auparavant ils avaient dû résilier un contrat presque semblable : Le 9 février 1761, François Marcet était reçu « comme domestique donné moyennant 999 livres 19 sols une fois payés, pour fournir sa pension alimentaire, à la charge par les religieux de le nourrir tant en santé qu'en maladie et de lui donner annuellement 30 livres pour son entretien. » Ce contrat fut résilié le 13 octobre 1763, et les 999 livres 19 sols furent remboursés.

J'ai à signaler aussi quelques déboires survenus aux religieux Franciscains de la Guillotière. Leur hospice de Bellecordière était desservi par un religieux qui était en même temps aumônier de la prison de Roanne. Cet aumônier dut s'ingénier à procurer quelques douceurs à sa double clientèle. Un jour (1718), on lui proposa du tabac de contrebande, il en acheta. Le Fr. Polycarpe, c'était son nom, fut probablement dénoncé, une perquisition eut lieu, et une amende de 1.000 fr. fut prononcée. Cette amende fut mo-